

Communiqué de presse du 22 février 2019

Non à la réintroduction des doubles mandats

Passerelle est scandalisée que le Conseil municipal remette une fois de plus en question l'une des décisions populaires les plus récentes et veuille à nouveau autoriser les doubles mandats des conseillers municipaux. Le mouvement citoyen biennois dit clairement non à la réintroduction des doubles mandats dans le nouveau Règlement de la Ville. Même une réduction du temps de travail ne permettrait pas aux membres du Conseil municipal de s'engager totalement en faveur de la ville de Bienne en exerçant un double mandat. Défendre les intérêts de la ville de Bienne au moyen d'un double mandat est juridiquement discutable et de facto inutile, car il existe d'autres possibilités.

Le Règlement de la Ville doit être revu parce qu'il est désuet. Pourtant au lieu de se concentrer sur ce qu'il faudrait remettre au goût du jour, le Conseil municipal dépasse les bornes : dans son projet, il remet une fois de plus en question l'interdiction des doubles mandats, que le peuple avait clairement acceptée il y a quelques années. Passerelle est scandalisée par le fait que des représentants des autorités, sans aucune raison valable, remette en cause la volonté populaire après un si court laps de temps.

Même avec une réduction du temps de travail, il n'est pas possible de défendre efficacement les intérêts de la ville de Bienne en exerçant un double mandat. L'expérience montre au contraire que le Conseil municipal dispose à cet effet de bien d'autres moyens, qui ont largement fait leur preuve. En outre le mouvement citoyen biennois déplore que, contrairement à d'autres articles du Règlement, le statu quo ne soit même pas proposé comme variante.

Passerelle, mouvement citoyen biennois

Contact :

Titus Sprenger, président, +41 78 705 81 87, info@passerellebielbienne.ch

Annexe :

Exposé de Roland Gurtner, Ruth Tennenbaum et Titus Sprenger